

**Aux parents des élèves enclassés
en 5P, 6P, 7P et 8P dans
l'établissement scolaire PPB**

Traité par : FR / DJAS
Réf. : L_Offre automne 2019

Pully, le 4 septembre 2019

Colonie d'automne 2019

Madame, Monsieur, Chers parents,

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique organise comme chaque année une colonie d'automne dans son Home-école des Mosses durant la deuxième semaine des vacances d'octobre, soit **du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019**, destiné en priorité aux élèves de 5^e, 6^e, 7^e et 8^e années fréquentant l'établissement scolaire PPB.

Les activités proposées par l'équipe et le responsable du Home-école se partagent entre activités d'intérieur et d'extérieur, telles que courses de montagne, découverte de la nature et de l'environnement local (visites et artisanat), sports divers, bricolages et jeux d'intérieur, etc.

Prix et conditions

CHF 300.00 pour l'ensemble du séjour, soit pour les 5 jours du camp pour **les habitants de Pully, Paudex et Belmont** et de **CHF 400.00** pour **les habitants d'autres communes**.

Rabais de famille : 20% à partir du deuxième enfant inscrit, c'est-à-dire 100% du tarif pour le premier enfant et 80 % pour le ou les suivants.

Pour les familles de Pully, des arrangements financiers ou des aides individuelles communales sont possibles pour des demandes justifiées. Les familles qui en font la demande sont priées de transmettre les 3 dernières fiches de salaire ou les 3 premières pages de la dernière décision de taxation reçue à l'adresse mentionnée en entête à l'attention de M. Bonzon ou par email à jeunesse@pully.ch.

Une facture sera envoyée après la colonie et sera payable à 30 jours. Aucun remboursement ne pourra être accepté pour des enfants qui ne participeraient qu'à une partie du séjour ou qui annuleraient leur inscription sans justification valable et uniquement pour des cas de force majeure.

En cas de départ prématuré ou de renvoi du participant durant la colonie, les familles s'engagent en outre à payer les frais inhérents au retour ou à aller elles-mêmes chercher le participant. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que tout désistement survenant moins de quinze jours avant le départ de la colonie sera facturé aux parents à hauteur de 20 % du prix total.

Inscriptions : elles seront ouvertes à partir du **11 septembre 2019 dès 12h00 jusqu'au 20 septembre 2019.**

Elles seront traitées par ordre d'arrivée et par degrés de priorité qui sont les suivants :

- **L'adéquation de l'inscription selon l'année scolaire en cours de l'enfant : c'est-à-dire uniquement les enfants fréquentant les classes de la 5^{ème} à la 8^{ème} pour l'année scolaire 2019-2020. Les fratries devront également respecter ces dispositions.**
- **La capacité maximale de la colonie : 36 places sont ouvertes pour chaque colonie.**

Dans le cas où la capacité maximale a été atteinte, les « viennent-ensuite » seront également triés par ordre d'arrivée et placés en liste d'attente. La DJAS prendra contact avec les familles en cas de désistements d'enfant inscrits.

En cas de maladie, convalescence ou d'accident d'un enfant, les parents sont tenus de nous en informer au plus vite, ce qui permettra à la DJAS de se déterminer sur la possibilité d'accepter de telles inscriptions.

Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur notre site internet www.pully.ch/colonies. Seuls les parents ou représentants légaux peuvent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s).

Selon le nombre d'inscription, nous pourrions être contraints de supprimer le séjour. Les parents recevront une confirmation par courriel dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.



A. Delaloye
Chef de service



C. Bonzon
Responsable de l'administration
scolaire communale